



LES PRINCIPES D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ ET LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES Le cas de la Tunisie

La participation des femmes
à la vie politique dans les pays
du Sud et l'Est de la Méditerranée :
Défis et opportunités

Chawki GADDES



Euro-Med Women Network
North-South Process for the Empowerment of Women



Maroc, Rabat, 17-18 mai 2014

Égalité & Parité



- Revendication nationale et internationale :
Égalité de genre & parité vie politique
- Lobbying dans ce sens de la société civile tunisienne depuis février 2011
- Institution de la parité pour les candidatures à l'ANC en 2011



Acquis 2011



Décret-loi n° 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'élection d'une assemblée nationale constituante

- Article 16. « Les candidatures sont présentées sur la base du principe de la **parité** entre femmes et hommes en classant les candidats dans les listes de façon **alternée** entre femmes et hommes.
- La liste qui ne respecte pas ce principe est rejetée, sauf dans le cas d'un nombre impair de sièges réservés à certaines circonscriptions ».

Résultats 2011



Résultat au niveau de la composition de l'ANC :

- Malgré la parité et l'alternance dans les listes de candidature
- La parité ne fut pas atteinte dans la composition effective de l'ANC
- Résultats : 27 % de femmes députés
- Aujourd'hui 30 % (décès et démission de députés homme et remplacement par la candidate suivante sur la liste)

Constitution 2014



Constitution 27 janvier 2014

- Article 21. « Les citoyens et les citoyennes, **sont égaux** en droits et devoirs. Ils sont égaux devant la loi **sans discrimination** »
- Article 34. Les droits d'élection, de vote et de se porter candidat sont garantis ... L'Etat veille à **garantir la représentativité des femmes au sein des assemblées élues.**

Constitution 2014



Constitution 27 janvier 2014

- Article 46. « L'Etat s'engage à protéger les **droits acquis** de la femme et œuvre à les **renforcer** et à les **développer** ...
- L'Etat œuvre à **réaliser la parité** entre la femme et l'homme dans les **conseils élus** ... »

Constitution 2014



Constitution du 27 janvier 2014

Article 37 : « **La candidature à la présidence de la République est un droit pour toute électrice et pour tout électeur** jouissant de la nationalité tunisienne par la naissance, et étant de confession musulmane »

Loi électorale



Loi relative aux élections et aux référendums
du 26 mai 2014

Article 24. « Les candidatures sont présentées sur la base du principe de **parité** entre femmes et hommes et à la règle d'**alternance** entre eux sur la liste. Toute liste ne respectant pas ce principe est rejetée, sauf dans le cas d'un nombre impair de sièges réservés à quelques circonscriptions »

Loi électorale



Projet de loi relatif aux élections et aux référendums introduit par JSF

Article 26. « Les candidatures sont présentées sur la base du principe de parité entre femmes et hommes et à la règle d'alternance entre eux sur la liste **et entre les têtes de liste des partis et des coalitions.**

Toute liste ne respectant pas ce principe est rejetée ... »

Inconstitutionnalité ?



Recours en inconstitutionnalité de l'article 24

- 7 mai 2014 : 33 députés introduisent le recours devant l'IPCCL en quatre points :
 - Préambule : Etat garantissant l'égalité des droits
 - Article 21 : Egalité, non discrimination
 - Article 34 : Représentativité des femmes
 - Article 46 : Développer la parité homme femme
- Parité dans les candidatures ne conduit pas à une composition paritaire

Inconstitutionnalité ?



Décision de l'IPCCL

- Article considéré comme conforme à la constitution
- Absence d'argumentation sérieuse
- La volonté du constituant est que l'Etat doit tout mettre en œuvre pour assurer la représentation de la femme au sein des instances électives en vue d'aboutir à la parité ... ce qu'il a fait ???? !!!!

Pour conclure ...



- Réalisation de la parité est un but et une œuvre de tous les jours
- Veiller à préserver un difficile équilibre : Revendiquer sans choquer
- Le droit prospectif : Forcer la société à évoluer
- Mais nécessaire évolution des mentalités

